

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 18 juin 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE186086001**

Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 \$ (contrat: 12 528 825,21 \$ + incidences: 2 121 303,31 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186086001

Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 \$ (contrat: 12 528 825,21 \$ + incidences : 2 121 303,31 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

À sa séance du 6 juin 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont jugé inapproprié de présenter dans le sommaire décisionnel une deuxième estimation réalisée après l'ouverture des soumissions par la firme externe qui avait réalisé l'estimation d'origine. La Commission a invité le Service à retirer cette deuxième estimation et à plutôt insérer au sommaire décisionnel un texte expliquant les principaux écarts entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire proposé.

Les membres ont aussi demandé pourquoi il n'y avait pas eu de négociation du prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme. Le Service a souligné que des négociations ont eu lieu, mais la Ville et l'entrepreneur n'ont pu s'entendre sur une réduction du prix.

Les membres ont également souligné qu'il aurait été préférable de spécifier dans les documents d'appel d'offres que la sous-traitance était possible en ce qui a trait à l'installation de bordures en granit de part et d'autre du trottoir, plutôt que d'ajouter cette information en addenda.

Enfin, les membres ont jugé que ce dossier illustre le besoin d'avoir une approche normalisée, dans les sommaires décisionnels, pour présenter les écarts de prix entre la soumission de l'adjudicataire, l'estimation et la deuxième plus basse soumission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186086001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation à portée générale

Considérant l'importance de retrouver dans les dossiers décisionnels des renseignements précis et facilement repérables sur les écarts de prix entre l'estimation et les prix soumis;

La Commission recommande, à l'unanimité, qu'une fiche-type soit élaborée, pour usage dans tous les sommaires décisionnels, comparant, d'une part, les écarts entre les prix soumis par l'adjudicataire proposé et l'estimation réalisée pendant la période de l'appel d'offres et, d'autre part, les écarts entre les prix soumis par l'adjudicataire proposé et le deuxième plus bas soumissionnaire.